

Office De Tourisme
Intercommunal
Verdon Tourisme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
Le

Publié ou notifié
Le

A Saint-André-les-Alpes,
le

Magali SURLE-GIRIEUD
La Présidente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du 5 novembre 2025 à 17h30

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 004-908566227-20251105-2025_05_04-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Communauté de Communes à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Valérie NOZAMBRINO ; Serge PRATO ; Catherine ALBANO ; Michèle BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Patrick MANTRAND ; Maxime CAZETTES ; Pierre-Louis VIVICORSI ;

Excusés : Maurice LAUGIER ; Lucas GUIBERT (ayant donné pouvoir à Marion COZZI) ; Anabel ONCINA ; Frédéric CLUET ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN ; Jacques AUDIBERT (ayant donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI)

Secrétaire désigné(e) : Michèle BIZOT GASTALDI

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Convocation adressée le 29 octobre 2025

2025-05-04 Nouvelle offre de partenariats payants pour les socio-pros des 39 communes du périmètre de la CCAPV

Exposé :

L'Office de Tourisme Intercommunal propose une adhésion gratuite à tous les socio-pros du territoire disposant d'un lieu d'accueil physique ou d'un siège social situé sur l'une des 39 communes du périmètre de la CCAPV, dont les avantages sont les suivants :

- Présence sur le site internet
- Présence dans le guide pratique/guides hébergements
- Dépôt de flyers dans les accueils
- Publication des événements dans l'agenda
- Accès à la régie publicitaire
- Accès à la billetterie en ligne
- Participation à Dispo Nuit
- Avoir un formulaire de contact sur verdontourisme.com
- Réception des newsletters pros
- Accès au groupe Facebook des pros
- Accueillir ou participer aux événements pros
- Disposer des brochures de Verdon Tourisme

Afin de compléter son offre pour les socio-pros, l'OTI propose des partenariats payants sous forme de packs, réservés aux socio-pros du territoire disposant déjà de l'adhésion gratuite :

Avantages du pack 1 :

- Mise en avant plus importante sur le site internet
- Mise en avant plus importante sur le guide pratique
- Accès à la photothèque

Prix : 360€ TTC pour les prestataires d'activités, musées, métiers d'art, métiers de bouche, restaurants

Prix : 240€ TTC pour hébergeurs, commerces et services*

Avantages du pack 2 :

- Une publication sur le compte Facebook de l'office + 3 stories Instagram
- Un reportage photo

Prix : 540€ TTC pour les prestataires d'activités, musées, métiers d'art, métiers de bouche, restaurants

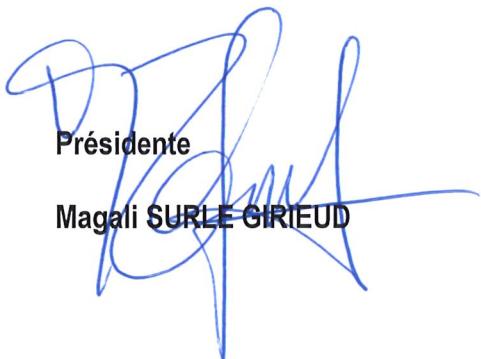
Prix : 420€ TTC pour hébergeurs, commerces et services*

Décision :

Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, le comité directeur propose :

- De valider la création de partenariats annuels payants pour les socio-professionnels du territoire de la CCAPV
- D'autoriser la Présidente ou la Directrice à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les contrats de partenariats avec les socio-pros.

8 voix Pour
2 abstentions



Présidente
Magali SURLE GIRIEUD



Secrétaire de séance

Michèle BIZOT GASTALDI